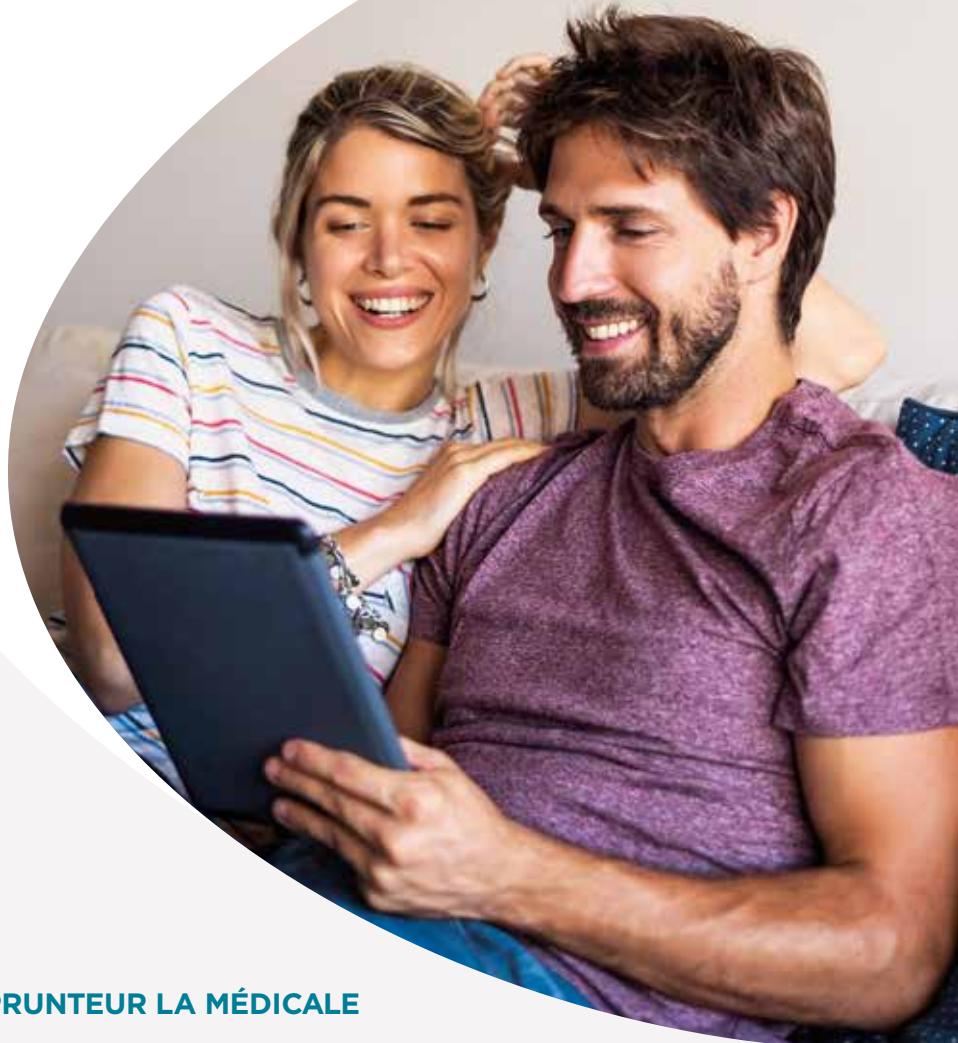




La médicale
assure les professionnels de santé



L'EMPRUNTEUR LA MÉDICALE

**Votre allié sérénité
pour vos prêts**



EN FAIRE + POUR VOUS

L'EMPRUNTEUR LA MÉDICALE

Sécurisez vos prêts professionnels et privés

Le contrat L'Emprunteur La Médicale vous permet de faire face à vos obligations financières en cas de décès, Perte totale et irréversible d'autonomie, invalidité et incapacité de travail.

Une couverture modulable

Une évaluation sécurisante de l'invalidité pour les professionnels de santé

En cas d'invalidité permanente professionnelle, l'évaluation prend en compte les **répercussions réelles de l'invalidité sur votre activité** pour ne pas sous-évaluer l'impact sur votre capacité à exercer.

Des durées de franchise variées

Choisissez la franchise qui correspond à vos besoins : **30, 60, 90 ou 180 jours***. Une franchise de **15 jours** est également disponible pour les professions médicales ou paramédicales.

Le choix du seuil d'intervention en cas d'invalidité

Afin de vous prémunir au mieux, vous pouvez opter pour une **couverture dès 15 % d'invalidité permanente** si vous exercez une profession médicale ou paramédicale. Pour les autres professions, le seuil d'indemnisation minimum est fixé à 33 %.

Et en +

Option Exonération du paiement des cotisations

En cas d'Incapacité temporaire totale de travail ou d'Invalidité permanente totale ou partielle, vos cotisations d'assurance sont prises en charge.

Garantie invalidité spécifique du pharmacien

Vous financez des travaux ou l'achat d'une officine ou d'un laboratoire d'analyses médicales : le capital garanti vous est versé si votre état de santé amène le Conseil national de l'ordre des pharmaciens à prononcer une suspension provisoire** d'exercer et si vous êtes dans l'incapacité définitive de reprendre votre activité.



* En cas de souscription dans le cadre de la loi Lemoine (prêt privé et à l'usage mixte) sans formalité médicale, seules les franchises de 90 ou 180 jours peuvent être proposées.

** Pour plus d'informations, se reporter à la notice du contrat.



Vos garanties activées dès la souscription, sans délai d'attente.

Un contrat adapté à vos besoins

Des durées de prêt jusqu'à 35 ans

Notre assurance peut sécuriser votre financement, quelle que soit sa durée de 1 à 35 ans, avec un montant emprunté supérieur à 1000 €.

Une couverture pour une multitude de type de prêts

Notre contrat peut couvrir, entre autres, un prêt amortissable, in fine, prêt relais ou crédit-bail, contracté à titre privé ou professionnel.



BON À SAVOIR

Grâce à la loi Lemoine, pour un prêt immobilier concernant un bien privé ou à usage mixte, vous pouvez changer d'assurance emprunteur, à tout moment et sans frais de résiliation.

Notre offre, L'Emprunteur La Médicale, présente un niveau de garantie équivalent ou plus élevé que celui de la plupart des organismes prêteurs, ce qui constitue la seule condition pour pouvoir en changer.

Nous nous **chargeons également de toutes les démarches** administratives.



Votre agent général est votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à le solliciter.

La Médicale

Partenaire des professionnels de santé



Couvrir votre activité professionnelle

- Responsabilité civile professionnelle
- Protection juridique
- E-réputation
- Assurance multirisques
- Perte d'exploitation
- Cyber-risque
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Assurance des crédits professionnels

Préserver vos revenus

- Prévoyance libéraux : arrêt de travail invalidité - décès
- Prévoyance hospitaliers
- Prévoyance croisée entre associés

Assurer vos biens et votre famille

- Complémentaire santé
- Assurance des crédits privés
- Assurance des biens : habitation-auto
- Garantie des accidents de la vie

Préparer l'avenir

- Plan d'Épargne Retraite Individuel (PER)
- Assurance vie
- Contrat de capitalisation

2 CONTRATS* RÉCOMPENSÉS EN 2024-2025

* Le contrat de prévoyance Médiprat a obtenu le label d'Excellence 2025 pour la 19^e année consécutive, de même que le contrat PER Generali Patrimoine pour la 3^e année consécutive. Décerné par les experts du jury Minalea des Dossiers de l'Épargne, ce label d'Excellence est un véritable gage de qualité. Valable un an, il récompense les meilleurs contrats du marché. www.label-excellence.com



lamedicale.fr



N°Cristal 0 969 32 4000

APPEL NON SURTAXÉ

La Médicale est une marque de Generali.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur.

Le contrat d'assurance L'Emprunteur La Médicale, les contrats complémentaire santé, prévoyance et épargne sont assurés par Generali Vie. Les contrats d'assurance de biens et de responsabilité sont assurés par L'Équité. Les plans d'épargne retraite sont assurés par Generali Retraite.

Generali Vie - Société Anonyme au capital de 341 059 488 €, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.

L'Équité - Société Anonyme au capital de 69 213 760 €, 572 084 697 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.

Generali Retraite - Société Anonyme au capital de 213 541 820 €, 880 265 418 RCS Paris, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME des Sociétés FR232372 OINBYI. Siège social des Sociétés : 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris. Nouvelle adresse au 1^{er} décembre 2025 : 89 rue Taitbout, 75009 Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali, immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Ces contrats d'assurance sont distribués par les agents généraux du marché "La Médicale - Professionnels de santé".

LM5M85DPC - LM - Novembre 2025 - Photo : Getty Images - Cometis.

